

Nature de l'agroforesterie

Activité associant sur les mêmes parcelles une vocation mixte de production agricole annuelle (cultures, pâture) et de production différée à long terme par les arbres (bois, services). Obtenue soit par plantation sur des parcelles agricoles, soit par intervention (éclaircie notamment) sur des parcelles boisées. Les parcelles cultivables portant des cultures agricoles intercalaires et des arbres forestiers correspondent à l'**agrisylviculture**, les parcelles boisées avec de l'herbe et un sous bois pâturés au **sylvopastoralisme**.



Avec moins de 100 arbres à l'hectare, l'objectif est de produire du bois d'œuvre tout en cultivant jusqu'à la coupe des arbres. Les lignes sont distantes de 20 à 30 m en moyenne, ce qui permet de travailler correctement la culture intercalaire. Le choix de la culture intercalaire est très vaste, depuis les grandes cultures jusqu'aux cultures fourragères ou maraîchères.

Atouts de l'agroforesterie

Les parcelles agroforestières représentent un mode de mise en valeur parcellaire distinct des parcelles agricoles et forestières traditionnelles. Elles tirent parti de la complémentarité des arbres et des cultures pour mieux valoriser les ressources du milieu. Il s'agit de pratiques respectueuses de l'environnement, et ayant un intérêt paysager évident. Des formes modernes performantes d'agroforesterie sont possibles, adaptées aux contraintes de la mécanisation. Pour l'exploitant agricole, la parcelle agroforestière reste incluse dans son outil de production, et génère des revenus continus, ce qui n'est pas le cas d'un boisement en plein de terres agricoles. L'agroforesterie est une pratique parcellaire qui correspond à des logiques d'exploitation agricole favorisant la diversification des activités et une meilleure valorisation des ressources du milieu. Les pratiques agroforestières ont des avantages intéressants sur trois plans :

Sur le plan agricole

1. Diversification des activités des exploitants agricoles, avec constitution d'un patrimoine d'arbres de valeur, sans interrompre le revenu courant des parcelles plantées.
2. Rôle protecteur des arbres pour les cultures intercalaires ou pour les animaux : effet brise-vent ; abri du soleil, de la pluie, du vent, fixation des sols, stimulation de la microfaune et de la microflore des sols
3. Récupération par les racines profondes des arbres d'une partie des éléments fertilisants lessivés ou drainés ; enrichissement du sol en matière organique par les litières d'arbres et la mortalité racinaire des arbres
4. Possibilité de compromis entre les intérêts du propriétaire (patrimoine bois) et du fermier (accès à des surfaces cultivées). Rémunération possible de l'exploitant agricole pour l'entretien des arbres.

5. Alternative aux boisements en plein de terres agricoles permettant de maintenir une activité agricole sur des terroirs dont les potentialités agricoles sont ainsi conservées. Ces cultures d'arbres sont réversibles, la parcelle restant propre (pas d'embroussaillage) et le désouchage aisé à l'issue de la récolte des arbres (souches alignées peu nombreuses)
6. Pour les parcelles sylvopastorales, mise à disposition d'unités fourragères pour le bétail, à des périodes complétant bien le calendrier de pâturage.

Sur le plan forestier

1. Accélération de la croissance en diamètre des arbres par le large espacement (+80% sur 6 ans dans la plupart des plantations expérimentales). Réduction du coût de l'investissement en cas de plantation par réduction du nombre d'arbres plantés sans avenir commercial. Réduction très forte du coût de l'entretien des plantations par la présence des cultures intercalaires.
2. Amélioration de la qualité du bois produit (cernes larges et réguliers, adaptés aux besoins de l'industrie), car les arbres ne subissent pas les cycles compétition-éclaircies.
3. Garantie du suivi et de l'entretien des arbres par l'activité agricole intercalaire. En particulier protection contre le risque d'incendie en zone sensible avec le pastoralisme ou avec des cultures intercalaires comme la vigne ou les céréales d'hiver (sol nu propre en été après déchaumage).
4. Par les plantations agroforestières sur terres agricoles, mise en place d'une ressource en bois de qualité complémentaire des produits de la forêt traditionnelle, et non pas concurrente. Il s'agit surtout de produire des bois capables de se substituer aux sciages tropicaux dont l'offre et la qualité vont décliner assez rapidement. Les surfaces concernées resteront faibles en valeur absolue, mais leur production de bois pourra être un apport décisif à la filière bois française. Des essences peu utilisées en forêt mais de grande valeur peuvent être cultivées en agroforesterie : cormier, poirier, alisiers, noyers, merisiers, érables, tulipiers, paulownias, etc....

Sur le plan environnemental

1. Amélioration de la valorisation des ressources naturelles : la somme de la production de bois et de la production agricole d'une parcelle agroforestière est supérieure à la production séparée obtenue par un assolement agriculture-forêt sur la même surface. Cet effet résulte de la stimulation des complémentarités entre arbres et cultures dans les parcelles agroforestières. Ainsi, les mauvaises herbes spontanées présentes dans les jeunes boisements en plein sont remplacées par des cultures récoltées ou pâturées : l'entretien est moins coûteux et les ressources du milieu mieux utilisées.
2. Maîtrise des surfaces cultivées : en se substituant aux parcelles agricoles, les parcelles agroforestières constituent un outil de maîtrise des surfaces cultivées : l'intensification de l'utilisation des ressources du milieu s'accompagne d'une maîtrise des productions agricoles.
3. Création de paysages originaux, attractifs, ouverts, favorables aux activités récréatives. Les parcelles agroforestières représentent un potentiel paysager réellement novateur, porteur de symboles forts et favorables à l'image de marque des agriculteurs dans la société. Ce sera particulièrement le cas dans les milieux très peu boisés pour les parcelles obtenues par plantation de parcelles agricoles, et dans les milieux très boisés pour les parcelles obtenues par éclaircies de boisements existants.

4. Lutte contre l'effet de serre : constitution de systèmes efficaces pour la séquestration du carbone, par combinaison du maintien du stock organique des sols (cas surtout des prairies), et superposition d'une strate arborée fixatrice nette.
5. Protection des sols et des eaux, en particulier dans les périmètres sensibles (nappes de surface, écoulements hypodermiques, zones sensibles à l'érosion)
6. Amélioration de la biodiversité, notamment par l'abondance des effets de lisières. Cela permet notamment une amélioration cynégétique, en favorisant l'habitat du gibier. La protection intégrée des cultures par l'association avec des arbres choisis pour stimuler des populations d'hyperparasites (parasites des parasites) des cultures est une voie prometteuse.
7. Ces aspects favorables sont en cohérence avec de nombreux objectifs des lois d'orientation agricoles et forestières, ainsi qu'avec les principes directeurs de la Politique Agricole Commune.



Un projet agroforestier bien mené est compatible
Avec tout système mécanisé, et laisse la possibilité
d'installer un système d'irrigation par
aspersion ou par goutte